

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR TOUTES DEMANDES D'HOMOLOGATION ou de RE-HOMOLOGATION DE PISTES ALPINES FIS et/ou FFS

➤ Document en ligne : [« Homologation des pistes »](#)

JLC/15/01/2015

Homologation – Ré-homologation de pistes alpines	Que ce soit une homologation ou une ré-homologation les pièces demandées pour constituer un dossier sont identiques.
Ré-homologation de pistes alpines	Si la piste n'a eu aucune modification (terrassement–canon neige–remontées mécaniques–arbres–autres, etc...) certaines pièces de votre ancien dossier peuvent éventuellement être reprises pour le reconstituer, mais n'oubliez pas de contrôler les dates de vos documents. Seule la photo, sur laquelle est dessiné le tracé de la piste, doit absolument être de l'année de la demande de ré-homologation. Dans le cas contraire un nouveau dossier doit être constitué.
Ré-homologation de pistes alpines	Attention de bien reprendre le même nom des pistes. En cas de changement de nom d'une piste l'inspecteur régional l'indiquera dans la rubrique observation de son rapport.
Photo, croquis, profil	Sur les différents documents (photo, croquis, profil) vous indiquerez par un tracé les départs des épreuves ainsi que les altitudes, les disciplines, etc. <u>Exemple</u> : D-SG-GS-SL- H ou D ou H et D seront indiqués par un tracé de couleur en mettant l'altitude et le sexe pour chacune des disciplines concernées.
Reproduction photographique	Les reproductions photographiques peuvent se faire soit d'un versant opposé, soit depuis un parapente, un deltaplane, un drone, un hélicoptère. Il est également possible de récupérer des photos depuis Google mais attention à la date elles doivent absolument être de l'année en cours.
La carte	Le plan de situation doit absolument être fait sur une carte au 25/10000 (Ex. : une carte routière) en indiquant bien sur celle-ci, par une olive de couleur, le secteur de la piste par rapport à la station.
Le croquis	Le croquis, peut se faire avec un calque transparent posé sur la photo où il sera mis les principales caractéristiques du document : la piste elle-même, avec les départs les arrivées, le tracé, la ou les remontées mécaniques, les canon à neige, les obstacles (arbres, maisons etc.) les sécurités principales fixes (par exemple : en rouge pour les filets A, jaune pour les filets B, les matelas).
Le profil	Le profil doit absolument être en coupe
Le descriptif	Le descriptif de la piste doit être complet. S'il y a différentes épreuves sur la même piste il faudra reproduire un tableau pour chaque épreuve avec toutes les caractéristiques de chacune.

Le descriptif	Il est important de fournir l'adresse postale et courriel exacts du club demandeur. Elles doivent également être complètes sur le rapport de l'inspecteur.
Transmission des pièces demandées	<p>Pour la transmission des documents ne pas les mettre en multi page mais les laisser indépendants les uns des autres.</p> <p>Ils doivent être adressés à l'inspecteur régional sous forme de fichiers dont le format sera en « PDF » et « JPEG » pour les photos.</p>
Les catégories d'âge	<p>Sur une même piste l'homologation maximum est suffisante pour toutes les catégories, d'une piste coupe du monde à des U8. L'organisateur devra respecter les dénivelés de chaque catégorie ceci pour une même arrivée. Suivant le terrain et la qualité de la neige, l'organisateur et le DT pourront annuler l'épreuve pour certaines catégories, dans des terrains extrêmes.</p> <p>Il peut être noté dans les observations les catégories d'âge non habilitées à utiliser la piste de même qu'une arrivée différente qui doit être sécurisée en fonction de ses dangers potentiels.</p>
Frais administratif	Le club adresse à son inspecteur régional un chèque à l'ordre de la FFS, correspondant au montant des frais administratifs demandés, avec son dossier. Une facture lui sera remise par l'inspecteur régional lors de la visite de la piste. Ce dernier adressera à l'inspecteur national le dossier accompagné de son rapport, du chèque ainsi que la copie de la facture. Si le paiement est transmis directement à la FFS (chèque ou virement) le club adressera par mail à l'inspecteur régional la copie de la facture ainsi que le justificatif du paiement.